

# ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU CALAISIS

## Demande d'adhésion Carte Maritime Saison 2026/2027



2 situations possibles :

- Vous effectuez un renouvellement de carte maritime → 78€

Si vous effectuez un renouvellement de carte maritime, merci de nous joindre :

- Votre photocopie de **validation de permis de chasse 2026/2027**
- Votre **formulaire d'adhésion** ci-joint dûment rempli
- La **déclaration sur l'honneur** ci-jointe dûment remplie
- La **feuille de prélèvements limicoles** ci-jointe dûment remplie pour la saison dernière 2025/2026
- **4 enveloppes (format moyen 162-229) libellées** à votre adresse et **affranchies** au tarif normal **ou 3 enveloppes timbrées au tarif normal si vous validez votre carte au local aux dates ci-dessous.**
- **1 chèque bancaire de 78 €** à l'ordre de l'ACMC (seuls les paiements par chèques et espèces seront acceptés, toutefois nous vous demandons d'éviter le paiement en espèces)

- Vous effectuez votre première demande de carte maritime → 78€ (sauf pour les premières années de permis → 43€)

Si vous effectuez votre première demande de carte maritime, merci de nous joindre :

- Votre **formulaire d'adhésion** ci-joint dûment rempli
- La **déclaration sur l'honneur** ci-jointe dûment remplie
- **1 extrait de casier judiciaire n° 3 de moins de trois mois** (demande possible et gratuite sur le site internet [www.cjn.justice.gouv.fr](http://www.cjn.justice.gouv.fr))
- Une **photocopie de votre permis de chasse** ou la photocopie du document attestant la réussite à l'examen du permis de chasse de votre fédération
- Votre photocopie de **validation de permis de chasse 2026/2027**
- **4 enveloppes (format moyen 162-229) libellées** à votre adresse et **affranchies** d'un timbre au tarif normal
- **1 photo d'identité récente**

Attention 2 tarifs sont proposés selon votre situation :

Pour les jeunes permis (**1<sup>ère</sup> année de permis de chasse uniquement**) → 43€

Pour les autres tarifs normaux → 78 €

**Des permanences seront organisées au local ACMC afin de vous permettre de réaliser votre validation de carte maritime sur place. Dans ce cas, il ne faudra**

# ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU CALAISIS

joindre que 3 enveloppes timbrées et libellées à votre adresse au lieu de 4.

Dates des permanences :

Samedi 04 juillet 2026 de 8H30 à 12Heures.

Samedi 18 juillet 2026 de 8H30 à 12Heures

Possibilité de payer avec la carte bancaire



Local ACMC : 746 rue Robelin 62730 Marck

## Rappels : Obligatoire

Ce renseignement qui figure dans le cahier des charges de location par l'état est

**OBLIGATOIRE.** Il doit être joint à votre demande d'adhésion sans quoi la carte maritime ne vous sera pas délivrée. (Hormis les nouveaux adhérents qui n'ont pas chassé en 2025/2026)

Cette fiche ne concerne pas les prélèvements effectués dans les installations de huttes et de hutteaux couverts.

**Si vous n'avez effectué aucun prélèvement sur la saison passée, veuillez simplement remplir nom prénom et numéro d'adhérent et indiqué 0 ou barrer la case à côté des espèces.**

Saison 2026/2027		
Nom :	Espèces	Nombre total d'oiseaux prélevés sur la saison
	Barge rousse	
	Bécasseau maubèche	
Prénom :	Bécassine des marais	
	Bécassine sourde	
N° de carte maritime :	Courlis corlieu	
	Chevalier Arlequin	
	Chevalier combattant	
	Chevalier gambette	
	Chevalier aboyeur	
	Courlis cendré	
	Huitrier pie	
	Pluvier doré	
	Pluvier argenté	

# ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU CALAISIS

	Vanneau huppé	
--	---------------	--

**Dans le cas d'un renouvellement de carte maritime, si la feuille limicole n'est pas dûment remplie, la carte maritime ne sera pas délivrée.**

## ***Demande d'adhésion à remplir***

Nom :	Prénom :	
Adresse N° et rue :		
Code postal :	Ville :	
N° de téléphone (obligatoire) :		
Adresse mail :		
Etiez-vous adhérent en 2025/2026 ? Entourer la mention qui vous concerne :	OUI	NON
N° de la carte maritime :	N° du permis de chasser :	

### ***Obligation de l'adhérent :***

*Par ma demande de renouvellement ou de première adhésion pour l'obtention de la carte maritime à l'Association de Chasse Maritime du Calaisis lot n°1 et par ma signature, je m'engage à respecter le règlement intérieur de ladite association. Je m'engage à faire valider mon permis de chasse et à prendre une assurance chasse pour la saison 2025/2026.*

*Je certifie l'exactitude des informations fournies ci-dessus et conformément à l'article 27 de la loi 78-18 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, je donne mon accord pour que ces données soient intégrées aux fichiers des adhérents de l'ACMC.*

*Je suis informé qu'il m'est possible d'avoir accès à ces informations et de les faire rectifier si nécessaire.*

# ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU CALAISIS

Fait à :

le :

Signature (avec mention lu et approuvé) :

Rappels :

Afin d'éviter toute confusion, merci de n'envoyer qu'un seul dossier par enveloppe

- Une demande incomplète ne sera pas prise en compte
- Une fausse déclaration entraîne la nullité de la carte maritime
- **Les concessionnaires inscrits sur une hutte ou un hutteau mobile doivent impérativement valider leur carte maritime avant le 31 juillet 2026 sous peine de radiation de la concession.**

Ce dossier doit être envoyé par courrier libellé à :

**M Denis Givaudan : 673 Rue des Hemmes d'Oye**

**62215 Oye Plage**

Pour tous renseignements, vous pouvez la joindre par téléphone au 07 87 60 71 44.

Du lundi au vendredi de 9h à 12H30 et le samedi de 10h à 13h

## **Déclaration sur l'honneur**

*Je soussigné(e)..... demeurant au.....*

*....., atteste sur l'honneur ne pas avoir subi de condamnation en relation avec la chasse depuis ces cinq dernières années.*

*Pour faire valoir ce que de droit.*

*Date et signature :*

# ***ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU CALAISIS***

## **Info partenariat :**

Sur présentation de votre carte maritime validée pour la saison 2026/2027, vous pourrez bénéficier de **10% de remise** sur toutes les cartouches de chasse (hors promotions en cours et munitions ball trap) chez notre partenaire Nicolas Vasseur et ce, jusqu'au 30/04/2025.

Armurerie Vasseur – 1367 rue de la chapelle 62370 Audruicq – 03 21 85 12 87